

Thème « Droit scolaire »

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES &  
RESUME

APPLICATION GSM « Mes droits au bahut »

Projet

Titre	Institution	Principales personnes en charge du projet	Objectifs du projet
« Mes droits au bahut », application mobile innovante	UNamur	Jacques Fierens et Géraldine Mathieu	Développer une application mobile pour GSM, smartphone ou iPhone, disponible à tout moment quel que soit le lieu où se trouve le jeune, irréprochable sur le plan de l'information relative au droit scolaire, mais présentée dans un langage accessible.

## Auteurs

### Equipe de juristes de l'Unamur



### Equipe d'informaticiens de l'Unamur



## Activités réalisées depuis la conception du projet

Rédaction de l'arbre de connaissance de l'application en quatre parties par l'équipe de juristes et actualisation du contenu au fil du temps

- 1) Les différents types d'établissements scolaires et réseaux
- 2) Le glossaire
- 3) La liste des organismes d'aide
- 4) Les questions/réponses incluant les développements nécessaires

Recherche laborieuse d'un étudiant en informatique pour développer l'application

Entretiens avec plusieurs collaborateurs - partenaires pour le volet informatique de l'application (en septembre 2017, nous avons retenu le partenariat avec CS LABS présidé par M. Simon GENIN de la faculté d'informatique de l'UNamur)

De septembre 2017 à février 2018, plusieurs rendez-vous avec l'équipe informatique pour contrôler l'avancement de l'application et pour la supervision de cette équipe par l'informaticien de la faculté de droit de l'UNamur

Le 15 mai 2018, l'application est présentée par les étudiants du CS-LAB au Comité d'accompagnement du FH.

L'application « Mes droits au bahut » sera disponible sur Google Store à partir de septembre 2018.

Contact avec la graphiste de l'UNamur pour élaborer le logo de l'application GSM (logo retenu voir p.5)

## Historique

Rappel des objectifs du projet/de l'application :

- Répondre de manière simple à des questions parfois complexes en matière de droit scolaire.
- Présenter des solutions concrètes et pratiques.
- Donner la priorité, dans la conception de l'accès à l'information, aux jeunes en difficultés scolaires ou défavorisés socialement.
- Indirectement, promouvoir les droits de l'enfant dans leur ensemble et faire apparaître leur interdépendance, tant aux yeux des enfants eux-mêmes qu'aux yeux des parents, des éducateurs ou des adultes en général.

L'élaboration du contenu juridique de l'application n'a pas posé de problèmes puisque notre équipe de juristes était déjà formée. Une actualisation des données a été rédigée au fur et à mesure du déroulement du projet.

Par contre, le projet a connu un retard d'un an, car aucun étudiant n'a pu s'engager sur le projet au cours de l'année scolaire 2016-2017, malgré les contacts pris avec l'UNamur puis avec l'HENALLUX. De nouvelles démarches ont été entreprises dès septembre 2017 et, grâce à la création du CS LAB au sein de la Faculté d'Informatique de l'UNamur, le projet a pu être réalisé en 2017-2018. Quatre étudiants bénévoles ont travaillé sur le développement de l'application. Ils sont inscrits dans la filière « ingénieur de gestion ». Ils ont été supervisés par des informaticiens et par le professeur d'informatique de la Faculté de Droit. Parmi les personnes ressources : Jacques Gérard, Vincent Englebert, Simon Genin.

Afin de remercier le CS-LAB et permettre à cette asbl d'assurer son fonctionnement, l'équipe de juristes propose de lui remettre la somme de 500 euros, initialement destinée à offrir un smartphone au développeur.

Concernant la mise à jour de l'application, les étudiants du CS LAB ont créé une plate-forme informatique qui permet d'intégrer en langage informatique toutes les modifications par l'équipe des juristes. Nous pouvons toutefois compter sur leur aide en cas de difficultés.

Un test de l'application sera aussi réalisé. Les jeunes de l'ASBL Bouillon de Cultures pourraient y participer. Côté parents, un test via la FAPEO ou l'UFAPEC pourrait être envisagé. A suivre...

Résultats obtenus à ce jour



Logo de l'application qui sera disponible sur Google store

## L'application en quatre parties

Photo 1 : l'organisation générale des établissements et réseaux

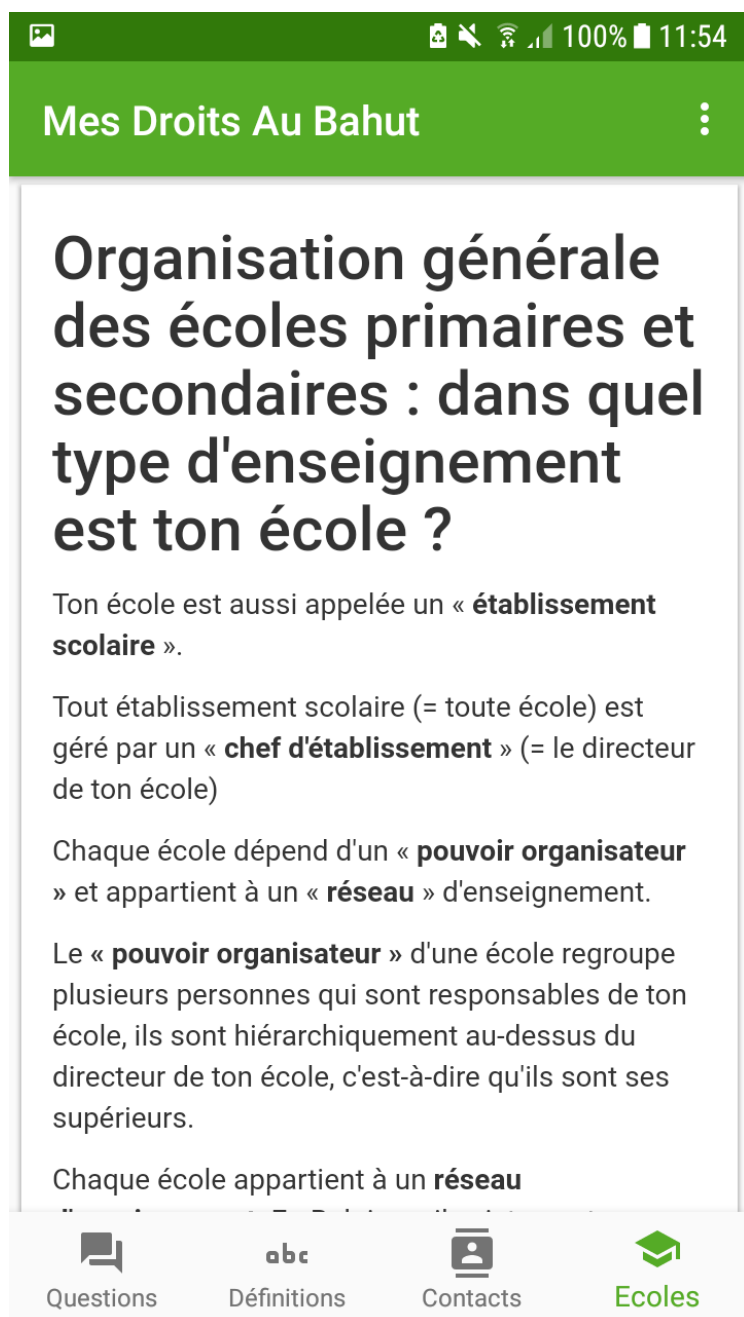
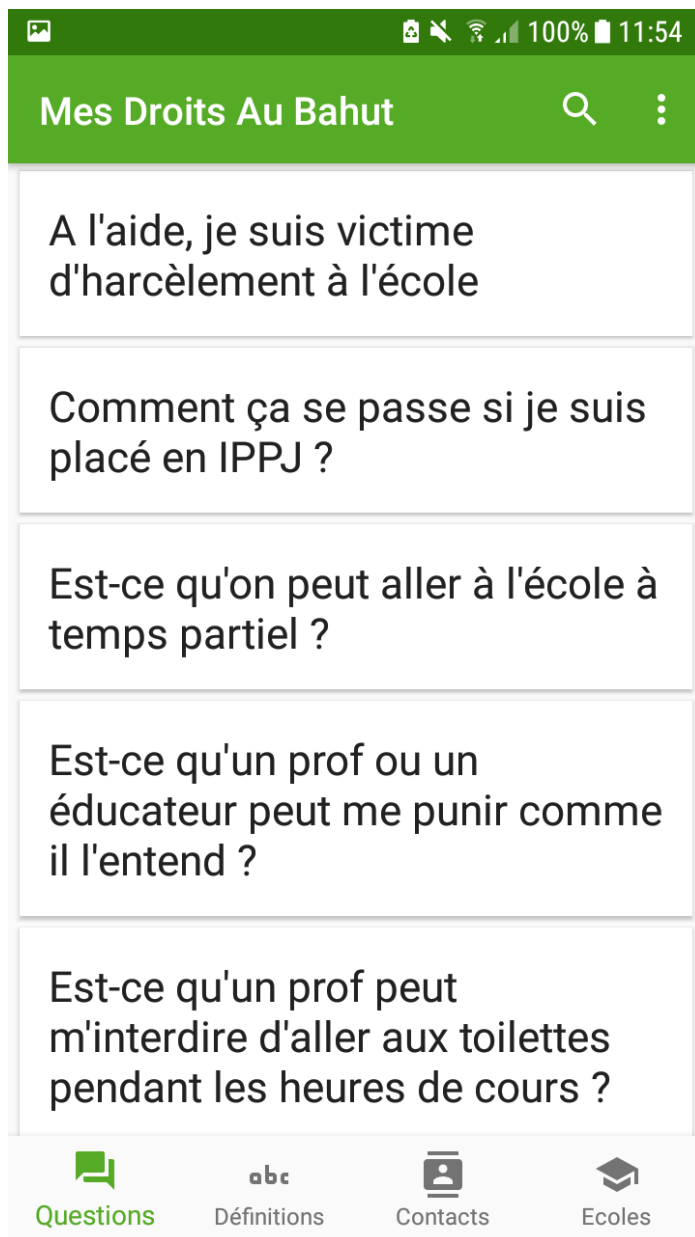


Photo 2 : les questions/ réponses



## Photos 3 : les définitions (le glossaire)



### Absences scolaires

Si tu ne suis pas un enseignement à domicile ou à distance (voir « Enseignement à domicile ou à distance »), tu dois te rendre à l'école et suivre les cours. C'est une obligation, de tes 6 ans à tes 18 ans (voir « Obligation scolaire »). A défaut, tu peux perdre la qualité d' « élève régulier » et donc ne plus pouvoir passer tes examens et réussir ton année.

Tant que tu n'as pas atteint 18 ans, ce sont tes parents qui sont responsables de ton inscription et de ta fréquentation des cours.

Evidemment, certaines absences sont légalement justifiées. Ce sera le cas, notamment :

- si tu es malade (il te faudra dans ce cas produire un certificat médical ou une attestation d'un centre hospitalier) ;
- si tu es convoqué par une autorité publique (elle devra alors te délivrer une attestation) ;
- en cas de décès d'un parent ou d'un allié au premier degré (père/mère/coparente/beau-père/belle-mère) ; maximum quatre jours d'absence ;
- en cas de décès d'un parent ou allié au-delà du premier degré (par exemple un cousin ou une tante) ; maximum quatre jours d'absence ;



Photo 4 : les adresses de références avec accessibilité directe



## Ecoles de Devoirs (EDD)

Les EDD fonctionnent en dehors des heures scolaires et peuvent te donner un coup de pouce si tu as des difficultés dans tes études. Elles sont aussi un lieu d'écoute et de dialogue.

Leur site internet :

<http://www.ecolesdedevoirs.be/contacts>

### Contact :

#### **Fédération Francophone des Écoles de Devoirs**

Place Saint Christophe, 8 (2e étage)

4000 Liège

Secrétariat général : 04/222.99.38 – [info@ffedd.be](mailto:info@ffedd.be)

Pôle formation : 04/222.99.39 – [formation@ffedd.be](mailto:formation@ffedd.be)

Cellule "presse": 0473/79.17.71 ou 0497/31.06.48 – [coordination@ffedd.be](mailto:coordination@ffedd.be)

Pôle juridique : 0474/99.02.42 – [juriste@ffedd.be](mailto:juriste@ffedd.be)

**Pour tous renseignements concernant les écoles de devoirs dans ta région, contacte la Coordination régionale de ta province :**

**Association des Ecoles de Devoirs de Liège**